

UNCLASSIFIED

## **Agence du revenu du Canada Demande de proposition**

### **Détails de la demande de proposition**

Sujet : **Compteurs de billets de banque multi-devises portatifs**

No de l'invitation : **1000485051A**

Date : 2024-04-17

L'invitation prend fin sur : **2024-04-26 à 14 h 00**

Fuseau horaire : HAE (Heure Avancée de l'Est)

Autorité contractante nom : Katherine Hutton

Autorité contractante adresse : rue 320 Queen, 10ième étage, Ottawa ON K1A 0L5

Autorité contractante adresse de courriel : [Katherine.hutton@cra-arc.gc.ca](mailto:Katherine.hutton@cra-arc.gc.ca)

No de téléphone : (613) 286-5340

Destination : Voir dans ce document

Soumettre les soumission à : Agence du revenu du Canada (voir dans ce document pour plus de détails)

### **Détails du soumissionnaire**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Nom légal de soumissionnaire :

Adresse du soumissionnaire :

Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire.

Signature du signataire autorisé :

Date (année-mois-date) :

Nom du signataire autorisé :

Titre du signataire autorisé :

No de téléphone :

Adresse de courriel :

Le présent document comporte ce qui suit :

**A. Questions et Réponses**

---

**A. Questions et Réponses**

- Q1. Selon la demande de propositions sous l'annexe A: Énoncé des travaux, sous 4.1 Spécifications et exigences de rendement, section A. Compteurs de billets de banque multi-devises, article A.1 précise que les compteurs de billets de banque multi-devises doivent être capables de compter les billets individuels pour plusieurs types de devises. L'ARC exige-t-elle également que la machine lise ces différentes devises à partir d'une pile mixte?**
- R1. Non, la machine est requise, conformément au article A.3, pour compter des piles de "billets de denomination" de la même devise. Toutes les piles comptées contiendront la même devise, cette fonctionnalité n'est donc pas requise pour cette exigence.